

REVUE DE PRESSE du 16 mai 2012

JO-2012: LE TAS DEBOUTE LE COMITE OLYMPIQUE BRITANNIQUE SUR LE DOPAGE

euronews - 30 avr. 2012

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a débouté lundi le Comité olympique britannique dans son bras de fer avec l'Agence mondiale antidopage, estimant illégale sa volonté d'écarter des Jeux les athlètes britanniques condamnés à plus de 6 mois de suspension pour dopage.

Le Comité olympique britannique (BOA) avait fait appel devant le TAS de la décision de l'Agence mondiale antidopage (AMA), en décembre, de le placer sur la liste des organisations ne respectant pas le code mondial antidopage en raison de ce strict critère d'exclusion.

Dans son jugement, le TAS affirme que le critère de sélection retenu par le BOA est de facto "une sanction pour dopage et se trouve en contradiction avec le code de l'AMA".

Le TAS ajoute que le BOA et le Comité international olympique sont libres, comme d'autres membres de l'AMA, de proposer une exclusion des Jeux pour les athlètes dopés et de faire adopter cette sanction supplémentaire dans le code de l'AMA.

"Mais pour l'instant le système mis en place (par l'AMA) ne permet pas ce que le BOA a fait", selon le TAS.

Cette décision signifie que le sprinter Dwain Chambers, suspendu deux ans en 2003, ou encore le cycliste écossais David Millar, suspendu deux ans à la suite de l'affaire Cofidis en 2004, sont désormais sélectionnables pour les JO de Londres, contrairement à ce que souhaitait initialement le BOA.

Ce dernier refusait de sélectionner au sein de l'équipe britannique des Jeux tout athlète suspendu plus de six mois pour dopage. Et ce même dans le cas où il aurait déjà purgé sa peine.

Problème: ce critère de sélection, autrefois inscrit dans la charte du Comité international olympique et connu alors comme la règle 45, a été déclaré illégal par le TAS en octobre, car il constituerait une double peine.

Le TAS avait alors été saisi par plusieurs comités olympiques, dont le comité américain. Cette règle 45 aurait notamment privé des Jeux de Londres un certain LaShawn Merritt, l'Américain champion olympique et du monde en titre du 400 m.

Le président du BOA Lord Moynihan s'est déclaré "très déçu" de la décision du TAS. "Il faut que nous poursuivions les discussions. Nous chercherons à obtenir une réforme en profondeur en appelant à des sanctions plus dures et plus réalistes: un minimum de quatre ans de suspension incluant une édition des jeux Olympiques", a-t-il dit.

La Fédération britannique d'athlétisme (UKA) a confirmé que "les athlètes affectés par la décision sont désormais éligibles dans les épreuves individuelles et les relais selon les mêmes critères que les autres".

1ER CAS DE DOPAGE DECELE GRACE AU PASSEPORT BIOLOGIQUE

RMC Sport - 02/05/2012

Hélder Ornelas (38 ans) a été suspendu 4 ans par la Fédération portugaise d'athlétisme (FPA), pour avoir été coupable d'infraction aux règles antidopage. Nouveauté, c'est le passeport biologique de l'athlète qui a mis en évidence ce cas de dopage. « C'est la première fois que ce programme est utilisé en athlétisme comme seul élément de preuve à l'appui d'une infraction aux règles antidopage », assure l'Iaaf, via un communiqué. Pour rappel, le passeport biologique permet de suivre et surveille les paramètres sanguins d'un athlète. Il établit un profil, qui peut révéler l'utilisation de substances interdites.

DOPAGE: LE CANNABIS POURRAIT ETRE EXCLU DE LA LISTE DES PRODUITS INTERDITS (AMA)

RIA Novosti - 3 mai 2012

L'Agence mondiale anti-dopage (WADA-AMA) pourrait rayer le cannabis de la liste des produits interdits pour les sports où cette drogue n'aide pas à améliorer les performances, a déclaré jeudi le président de l'AMA David Fahey.

"Nous allons étudier cette question. Il y a des substances qui sont interdites pour certains sports et qui ne le sont pas pour d'autres sports. J'aimerais ne pas avoir à exprimer ma position personnelle jusqu'à ce qu'ils (le comité de l'AMA pour les produits interdits) prennent une décision indépendante de mon point de vue", a indiqué M.Fahey, cité par le journal The Guardian.

La Coalition des sports professionnels et de participation d'Australie (COMPPS), qui réunit entre autres les fédérations nationales d'athlétisme, de cricket, la Ligue nationale de rugby (NRL) et la Ligue de football d'Australie (AFL), a appelé mercredi à ne pas mettre le cannabis sur la même liste que les stéroïdes anabolisants et les hormones de croissance, dont l'usage est passible d'une suspension de deux ans.

Le cannabis n'améliore pas les performances dans les sports exigeant de la rapidité, mais il peut être considéré comme un produit dopant pour les sports exigeant de la précision.

L'AMA met à jour chaque année sa liste noire des produits interdits, en y incluant les substances qui répondent à au moins deux des trois critères suivants: si elles améliorent les performances, si elles sont contraires à l'esprit de la compétition sportive et si elles

REVUE DE PRESSE du 16 mai 2012

nuisent à la santé des athlètes. L'agence adoptera la nouvelle version de sa liste en novembre 2013 au plus tôt.

LES AMPHETAMINES COULENT UN ESPOIR

Radio-Canada - 3 mai 2012

Le lutteur britannique Myroslav Dykun a été suspendu après avoir été déclaré positif aux amphétamines.

La nouvelle a été confirmée jeudi par la Fédération britannique.

« Je peux confirmer que le premier contrôle a été positif. C'était aux amphétamines », a déclaré le directeur général de la Fédération, Colin Nicholson.

Dykun, 29 ans, d'origine ukrainienne, est dans l'attente de la contre-expertise. Il est « suspendu à titre immédiat de compétition et de financement. Il manquera les Jeux de Londres si le résultat de l'échantillon B confirme celui du contrôle », a souligné le dirigeant britannique.

Myroslav Dykun est en Grande-Bretagne depuis 2003. Il s'est spécialisé dans la lutte gréco-romaine. Il avait gagné la médaille d'or des Jeux du Commonwealth 2010 à New Delhi dans la catégorie des 66 kg.

La dernière médaille britannique en lutte remonte à 1984.

BASEBALL. 100 MATCHES DE SUSPENSION POUR DOPAGE AU CLENBUTEROL !

Ouest-France - 8 mai 2012

Le lanceur des Giants de San Francisco Guillermo Mota a été condamné lundi à 100 matches de suspension après un contrôle antidopage positif par les responsables de la commission de discipline de la Ligue majeure de base-ball (MLB). Mota, qui a déjà fait l'objet d'une suspension de 50 matches en 2006, devient le troisième joueur de base-ball professionnel américain à être suspendu deux fois pour un contrôle positif.

L'ancien joueur des Mets de New York a été contrôlé positif au clenbutérol, un anabolisant qui figure sur la liste des produits interdits par le Comité international olympique (CIO). «Les Giants sont déçus d'apprendre la suspension de Mota», indique la franchise dans un communiqué. «Nous soutenons la Ligue majeure de base-ball dans son programme de prévention et de traitement du dopage». Les deux autres joueurs suspendus à deux reprises sont le joueur de champ Manny Ramirez et le receveur Eliezer Alfonzo. Une troisième sanction est synonyme de suspension à vie.

UN BRÉSILIEN ACCUSE DE DOPAGE EN BULGARIE

Sport France TV - 7 mai 2012

Le milieu de terrain brésilien du Lokomotiv Plovdiv, Dakson da Silva, a été contrôlé positif à la méthylprednisolone après la demi-finale de la Coupe de Bulgarie remportée par son équipe contre Litex Lovech, le mois dernier. Dakson, qui a 24 ans et joue à Plovdiv depuis 2006, risque deux ans de suspension.

DOPAGE - LE GARDIEN D'OFI CRETE SUSPENDU DEUX ANS

RTBF - 8 mai 2012

Le gardien d'OFI Crète Polychronis Vezyridis, contrôlé positif à la cocaïne, a été suspendu deux ans par la Commission de discipline de la Ligue grecque de football, a annoncé cette dernière mardi.

Vezyridis, 37 ans, contrôlé positif le 26 février avant la rencontre de Championnat AEK Athènes-OFI, a expliqué que les traces de cocaïne "proviendraient d'une pipe offerte par quelques supporters du club".

REVUE DE PRESSE du 16 mai 2012

DENIS OSWALD PARTICIPE A UNE CONFERENCE

FIF.ci - 10/05/2012, 10:27

Denis Oswald, membre de la Commission exécutive du CIO et directeur du CIES, participera à un séminaire consacré au dopage le 28 mai à Madrid.

Le séminaire est organisé par la Universidad Rey Juan Carlos (URJC) partenaire du CIES depuis 2010 avec le soutien de la Real Federación Española de Fútbol (RFEF). Il aura pour objectif d'analyser et de discuter le projet de nouvelle loi sur le dopage en Espagne.

Parmi les nombreux intervenants, il convient de signaler Miguel Cardenal Carro, secrétaire d'état et président du Conseil Supérieur des Sports d'Espagne, Alejandro Blanco Bravo, président du Comité national Olympique espagnol, Ana Muñoz Merino, directrice de l'agence antidopage espagnole ou encore Emilio Garcia Silvero, directeur des affaires juridiques de la RFEF et arbitre du TAS.

En tant que président de la Commission de coordination pour les Jeux Olympiques de Londres 2012, Denis Oswald évoquera les problématiques liées à la lutte contre le dopage au niveau international et plus particulièrement les défis que Londres 2012 devra affronter en la matière.

LE PASSEPORT BIOLOGIQUE, LA NOUVELLE ARME POUR TRAQUER LES DOPES

Maxisciences - 13 mai 2012

Moins de trois mois avant le plus grand rendez-vous sportif du monde, les Jeux Olympiques, à Londres, le spectre du dopage revient sur le devant de la scène. Mais depuis plusieurs années, une nouvelle arme de contrôle a fait son apparition : le passeport biologique qui a déjà démontré son efficacité.

C'était mercredi dernier, la fondeuse portugaise Helder Ornela devient la première athlète à se faire suspendre pour dopage... sans contrôle positif. En effet, mis en place depuis 2008, le passeport biologique est la nouvelle arme anti-dopage réduisant encore davantage les mailles des contrôles. Il s'agit d'un document électronique qui collecte les données issues de tous les tests subis par un sportif, et en particulier de son profil hématologique et endocrinologique. En suivant de près l'évolution de ces marqueurs biologiques, le système permet de rendre compte de leurs variations et donc d'un éventuel recours au dopage.

Débuté dès l'année 2008, le programme du passeport biologique a commencé sur les chapeaux de roue dans le domaine du cyclisme : 8.404 contrôles ont été effectués cette année là, puis 10.603 en 2009 sur 36 équipes. Et les résultats sont concluants : 8 coureurs en 2008 ont fait l'objet de procédures disciplinaires, cinq en 2009 puis trois en 2010. Il faudra attendre cependant 2010 pour qu'une sanction soit infligée par le tribunal national antidopage du Comité olympique national italien (CONI) à l'encontre de Francesco De Bonis.

Il sera suspendu deux ans et condamné au paiement d'une amende de 13.000 euros. L'Italien amorce ainsi une succession de condamnation visant sept autres coureurs à l'instar de Franco Pellizotti, meilleur grimpeur du Tour de France en 2009, et Igor Astarloa, champion du monde en 2003.

Mis en place en France en 2013

Déjà obligatoire en Suisse, en Allemagne et au sein de l'UCI (union cycliste internationale), le passeport biologique devrait faire aussi son apparition en France. Le Sénat a adopté en février dernier une proposition de loi introduisant le passeport pour les sportifs de haut niveau. Ce texte devrait être signé en juillet 2013. Une initiative que pourraient imiter d'autres pays et d'autres fédérations. Autorisée par le Tribunal Arbitral du Sport, cette pratique permettra de sanctionner un sportif dopé, même a posteriori.

Au-delà de son caractère répressif, les instances de lutte contre le dopage comptent sur l'effet dissuasif de la mesure pour baisser le recours à cette pratique et donc le nombre de tests positifs. Néanmoins, malgré les dispositions anti-dopages de plus en plus sévères et efficaces, de nouveaux athlètes devraient encore être concernés durant les Jeux olympiques de Londres cet été.

ROGGE ADMIRE LES BORLEE: "UNE AMBITION SANS OUTRANCE"

RTL.be - 14 Mai 2012 14h29

Le président du Comité international olympique (CIO), le Belge Jacques Rogge a eu l'occasion de vivre nombre de grands moments au cours des douze ans qu'il a passés à la tête du CIO.

Le plus grand souvenir de sa présidence est la médaille d'or décrochée par Tia Hellebaut aux Jeux de Pékin en 2008. "Le saut de 2m05 de Tia était inoubliable", a déclaré Jacques Rogge lundi au siège du COIB à Bruxelles.

L'accident mortel du lugeur géorgien Nodar Kumaritasvili aux JO-2010 de Vancouver est son souvenir le plus sombre.

Il admire les Borlée, et la manière avec laquelle Jacques, le papa, a entraîné ses enfants: "Il l'a fait sans jamais les pousser dans le dos. Ses enfants ont reçu une ambition, mais il n'a jamais été outrancié avec cette ambition", a-t-il confié à Serge Vermeiren.

REVUE DE PRESSE du 16 mai 2012

Très présent à Londres

Cet été, comme il en a l'habitude, Jacques Rogge assistera à au moins une épreuve de chaque sport aux Jeux de Londres, où il suivra d'un oeil attentif les performances de l'équipe belge, qui devrait compter 100 à 120 athlètes.

"Je suis très heureux que la Belgique envoie une si grande délégation. Au moins la moitié des athlètes peut viser un top-8 (synonyme de diplôme olympique, ndlr). J'espère que les Belges décrocheront de trois à cinq médailles. Nous avons des candidats au podium dans plusieurs sports: athlétisme, cyclisme, équitation, canoë, judo, tennis".

Il y a quatre ans, la délégation belge était revenue de Pékin avec deux médailles, toutes deux décrochées en athlétisme: l'or du saut en hauteur pour Tia Hellebaut et l'argent du relais 4x100 m féminin.

DOPAGE A ATHENES : ROGGE EST CONFiant

RDS - 14 mai 2012

BRUXELLES - Le président du CIO, Jacques Rogge, ne s'attend pas un « flot de cas positifs », lorsqu'on procédera à une nouvelle analyse des échantillons prélevés pour les contrôles antidopages aux Jeux d'Athènes en 2004 avant leur destruction cet été.

Le Comité International Olympique a déjà réanalysé les échantillons des Jeux d'hiver 2006 à Turin et des Jeux d'été 2008 à Pékin.

« Les tests de dépistage en 2004 à Athènes étaient déjà très sophistiqués, a précisé Rogge. Naturellement, nous allons les tester de nouveau afin de vérifier toutes les possibilités. »

Cette nouvelle analyse dans le cas des Jeux de Pékin a permis de prendre en défaut cinq athlètes pour l'utilisation de CERA, une version évoluée de l'EPO. Rashid Ramzi de Bahreïn a rétroactivement été privé de sa médaille d'or au 1500 mètres.

« Je ne pense pas que la situation est comparable aux cas que nous avons retestés après Pékin », a ajouté Rogge.

Les échantillons de chaque Jeux olympiques sont conservés pendant huit ans pour permettre d'être réanalysés dès que de nouveaux tests sont validés. La période de huit ans pour Athènes expirera le 29 août, soit la journée de la cérémonie de clôture en 2004.

Les échantillons des Jeux d'Athènes sont conservés au laboratoire antidopage de Lausanne, en Suisse.

« Je ne m'attends pas un flot de cas positifs, même si on ne peut jamais être entièrement certain », a encore dit Rogge.

Cette décision fait suite à une lettre envoyée par l'Agence mondiale antidopage qui a demandé de réanalyser les échantillons à la lumière des nouvelles méthodes de dépistage utilisées depuis 2004.

Les Jeux d'Athènes avaient donné lieu à un record de 26 cas de dopage, plus du double que le précédent record olympique de 12 enregistré à Los Angeles en 1984. Six médaillés, dont deux d'or, ont été convaincus de dopage à Athènes sur les 3600 tests effectués.

KUTROVSKY SUSPENDU 2 ANS POUR DOPAGE

RDS - 15 mai 2012

LONDRES - Le tennisman bulgare Dimitar Kutrovsky a été suspendu pour deux ans après avoir échoué un test antidopage.

La Fédération internationale de tennis (ITF) a indiqué que l'athlète de 24 ans a échoué un test antidopage à l'Omnium SAP de San Jose, en Californie, en février dernier. Ses échantillons présentaient des traces de méthylhexanamine, un produit proscrit.

Selon l'ITF, Kutrovsky a indiqué que la méthylhexanamine s'était retrouvée dans son système en raison de la prise du supplément Jack3d. Il a nié avoir voulu améliorer ses performances en prenant ce supplément.

La suspension est rétroactive au 14 février. Il est également privé des points amassés depuis et doit rembourser les bourses qu'il a touchées.

UN JOUEUR DE RUGBY EPINGLE POUR DOPAGE

RDS - 15 mai 2012

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) vient d'annoncer qu'un athlète en rugby s'est vu imposer une réprimande pour une violation des règles antidopage.

Cette violation a été découverte à la suite de l'analyse d'un échantillon d'urine recueilli durant un contrôle antidopage hors compétition réalisé le 6 mars 2012 qui a révélé la présence de hydrochlorothiazide, un diurétique interdit.

Le hydrochlorothiazide est classé au titre de « substance spécifique » sur la Liste des interdictions de l'Agence mondiale antidopage (AMA). En vertu des règlements du Programme canadien antidopage (PCA), un athlète qui commet une première violation pour

REVUE DE PRESSE du 16 mai 2012

usage d'une substance spécifique, peut demander que sa sanction soit réduite de deux ans de suspension à une réprimande. Après avoir analysé la gravité de la faute commise par cet athlète en faisant usage de hydrochlorothiazide, le CCES a proposé qu'une réprimande soit imposée, sans période d'inéligibilité. En réponse à l'avis du CCES concernant ce résultat d'analyse anormal, l'athlète a renoncé à son droit d'audition, a reconnu avoir commis une violation des règles antidopage et a accepté la réprimande.

LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE ENFIN LANCEE A BRUXELLES

Le Vif - 16 mai 2012

Dans quelques semaines, les sportifs bruxellois pourront être soumis aux mêmes dispositions de contrôles antidopage que leurs collègues flamands et wallons. La Commission communautaire commune (compétente pour les matières personnalisables bilingues) vient en effet d'adopter une ordonnance rendant possible des tests de dépistage sur tous les terrains bruxellois, rapporte mercredi La Capitale.

La nouvelle disposition devrait entrer en vigueur avant le début des Jeux olympiques de Londres. Jusqu'à présent, la Commission communautaire commune, qui s'occupe des matières de santé et de prévention à Bruxelles, n'avait pas le pouvoir de procéder à ce type d'analyse, même si une ordonnance de 2007 interdisait formellement le dopage en Région bruxelloise. Selon le nouveau texte, qui doit être approuvé en assemblée le 25 mai prochain, les pouvoirs publics bruxellois pourront demander des contrôles antidopage lors de n'importe quelle compétition sportive organisée sur leur territoire. En revanche, les tests en eux-mêmes seront exécutés par des inspecteurs des communautés flamande ou wallonne. Les sportifs seront classés en quatre catégories selon le degré de risque de dopage. Dans la première catégorie se trouvent les cyclistes et les athlètes qui pratiquent une discipline dépassant les 3.000 mètres. L'athlétisme, l'escrime, la boxe ou encore l'haltérophilie sont intégrées dans la deuxième catégorie. Viennent ensuite les sports d'équipe et d'adresse. Les sportifs bruxellois des deux premières catégories auront par ailleurs une obligation de localisation. L'ordonnance est co-signée par les ministres bruxellois Guy Vanhengel (Open Vld) et Benoît Cerexhe (cdH).

EUROPCAR: TURGOT BIENTOT SUSPENDU ?

Sports.fr – 16/05/2012

Sébastien Turgot serait sous le coup d'une suspension pour trois manquements aux règles de localisation dans la lutte contre le dopage. Selon le quotidien L'Equipe daté de ce mercredi, le coureur de la formation Europcar, deuxième de Paris-Roubaix cette saison, s'est déjà présenté de la commission de discipline de la FFC, qui devrait bientôt rendre son verdict. Turgot pourrait être suspendu un an, comme Yoann Offredo (FDJ-BigMat).